

RETOUR sur le conseil municipal du mercredi 3 avril 2024.



Rapport n°2. Election d'un nouvel adjoint aux finances et systèmes informatiques.

Nous avons, en toute légitimité, pointé la possibilité offerte par la loi que ce poste soit confié à un (e) élu(e) d'un groupe d'opposition. Bien sûr, cela nous a été refusé. A Ste-Foy-lès-Lyon, notre municipalité préfère le pouvoir sans partage.

Rapport n°3. Rapport annuel, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, distribuée jusqu'au 31 décembre 22, par le délégataire Véolia. En 2022, le passage en gestion publique de la production et de la distribution de l'eau potable. a été poursuivi. Intégration du personnel de Véolia au sein de la régie, passation du système informatique et du lien aux usagers, gestion de la commande publique.

NB. Les missions de la régie ont été élargies à la préservation de la ressource et à l'accès à l'eau pour toutes et tous.

Nous avons demandé comment notre mairie s'empare de ces enjeux par exemple, dans le cadre de la définition de son plan canicule estival. Comment elle garantit le respect strict des arrêtés préfectoraux en période de sécheresse et comment elle incite à économiser l'eau, dans la vie quotidienne ? Pas de réponses claires.

Rapport n°4. Rapport annuel, sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés. On relève une baisse de la production de déchets en regard de l'augmentation de la population sur la Métropole. Une moyenne de 213 kg/hab /an (-22kg); les fidésiens sont à 167 kg/hab/an.

Le déploiement des bornes alimentaires (49 à Ste-Foy) est efficient; les fidésiens s'en sont globalement emparé. Nous questionnons la possibilité de re-proposer un ramassage des encombrants.; notamment pour lutter contre les dépôts sauvages et aider ceux qui n'ont pas de véhicules adaptés. Notre municipalité ne tient pas à ré-instaurer ce service parce qu'il a un coût et qu'elle craint les tournées de ramasseurs inciviles. Elle préfère compter sur les solidarités de voisinage.

NB. A partir de juin 24, il sera possible pour tout particulier de prendre rendez -vous, via la plateforme « TOODEGO » de la Métropole, pour l'enlèvement de gros équipements électroménagers.

Rapport n°5. Convention pour la gratuité de l'éclairage public des voies privées accessibles au public. Face à la non présentation d'une liste ou d'une cartographie des copropriétés ou lotissements, nous demandons le report de l'examen de ce rapport. La liste viendra après consultations des intéressés et les termes de la convention seront précisés lorsqu'il y aura changement de statut.

Rapport n°6. Avenants au marché public d'exploitation des installations de génie climatique de la Ville. Une nouvelle fois, nous déplorons le manque de diversification énergétique et la reconduction systématique du gaz dans trop de rénovations d'installations.

Rapport n°11. Vote en bloc des subventions aux 70 associations fidésiennes demandeuses. Ce que nous avons encore contesté. Impossible, de préciser son vote en distinguant les associations selon leurs spécificités (culture, sport, jeunesse, famille, solidarité, ...) . Par ailleurs, nous ne disposons pas de toutes les informations nécessaires,

notamment le montant de la subvention demandée par l'association (en regard de son activité et de son nombre d'adhérents). C'est pourquoi, nous nous sommes abstenus. Bien sûr, nous nous réjouissons du maintien global des subventions aux associations fidéliennes (et de l'arrivée d'une nouvelle « *Vélo à tout âge* ») et saluons leur augmentation pour quelques-unes, cette année.

Mais nous questionnons l'égale hauteur de la subvention attribuée aux Scouts de France et aux Scouts d'Europe (1300 euros) . En effet, même sans considérer les différences fondamentales de l'esprit de ces deux mouvements scouts confessionnels, les Scouts de France, comptent beaucoup plus de membres que les scouts d'Europe et sont donc logiquement éligibles à un montant supérieur. Ce que nous n'avons pu obtenir.

Rapport n°13. Compte administratif 2023.

Nous répétons (comme nous l'avons fait lors du débat d'orientations budgétaires pour 2024) le défaut de réalisations complètes, encore nombre de « *restes à réaliser* ». Une gestion sans réflexion prospective; des investissements massés en fin de mandat grâce à un cumul d'excédents des trois derniers budgets, à plus de 6 millions d'euros ! Un endettement à deux ans. Une stratégie patrimoniale non encore arrêtée (AMO lancée en 2017) !

Questions diverses; - a) Achèvement de la rénovation thermique de l'école P. Fabre, cet été. Les conditions de réalisation ont été présentées au directeur et en conseil d'école , en présence du directeur des services techniques. Sécurisation du chantier garantie par les entreprises intervenantes et la mairie.

b) Suite aux relevés du radar pédagogique installé au **Plan du Loup**, le secteur sera dorénavant en **zone 30**, jusqu'aux abords des écoles Châtelain.

c) Projet de **fusion des écoles Schuman et P. Fabre**. Les discussions sont entamées avec les parents élus et l'inspecteur de l'Education nationale. Un comité de pilotage de la réflexion va être constitué avec des représentants des enseignants, des parents et de la ville.

d) Où en est le **projet de « Lecture publique »** annoncé il y a plus d'un an ? Le travail concerne les usagers des bibliothèques municipales (centrale et annexe) . Le pôle culturel en cours de gestation devra être plus adapté aux demandes des différents publics, aujourd'hui ; notamment les adolescents, collégiens et lycéens.